



District
Dordogne-Périgord

PROGRAMME

Finales Championnats Seniors 2022/2023

Dimanche 18 JUIN 2023

Stade Maurice Chamoulaud à CHATEAU L'EVEQUE

En application de l'article IV du titre V alinéa 2a et 2b des Règlements Particuliers du District, les équipes citées ci-dessous sont qualifiées pour disputer le titre de champion de la Dordogne de leur Division.

CRITERIUM A 8 *

10H 00 : PERIGUEUX AS 2 vs PERIGUEUX FOOT 3

10H 50 : LA FORCE GINESTET vs perdant match PERIGUEUX AS 2 vs PERIGUEUX FOOT 3

11H 30 : LA FORCE GINESTET vs vainqueur match PERIGUEUX AS 2 vs PERIGUEUX FOOT 3

DEPARTEMENTAL 4

13H 30 : BELVES FC vs LEGUILLAC DE L'AUCHE

DEPARTEMENTAL 3

16H 00 : CHAMPCEVINEL AS vs COURSAC AS

DEPARTEMENTAL 2

18 H 30 : CHATEAU L'EVEQUE vs PERIGORD CENTRE FC 2



Sous réserve d'homologation des résultats.

Matches sans prolongation ; en cas d'égalité épreuve des tirs au but. Maillots fournis par le District ; prévoir shorts et chaussettes.

La FMI sera utilisée, le club cité en premier dans le match apportera sa tablette, excepté pour le Critérium à 8 où la feuille de match papier sera utilisée.

Chaque équipe aura à sa disposition, à l'entrée du stade, 14 invitations joueurs et 5 invitations dirigeants.

Entrent gratuitement au stade :

- Les jeunes licenciés des clubs finalistes, jusqu'à 16 ans, sur présentation de justificatif de licence
- Les moins de 12 ans

* Finale Critérium à 8 :

de 10H à 12H15 –

Matches de 2 x 20 mn

- Les premiers de chaque poule seront classés de 1 à 3 selon le critère points / matchs.

- Le premier match opposera 2 à 3 à 10H

Le deuxième match opposera le 1 au perdant du 1^{er} match à 10H50 Le troisième match opposera 1 au vainqueur du 1^{er} match à 11H30

En cas d'égalité sur un match, il sera procédé à une séance de tirs au but.

- Pour ce mini championnat en triangulaire, l'attribution des points se fera de la façon suivante :

- Match gagné : 3 points
- Match nul avec victoire aux tirs au but : 2 points
- Match nul avec défaite aux tirs au but : 1 point
- Match perdu : 0 point
- Match perdu par pénalité ou par forfait : -1 point

- En cas d'égalité dans ce mini championnat, le classement des équipes est effectué en tenant compte :

a) du classement aux points des rencontres jouées entre elles.

b) de la différence entre les buts marqués et concédés lors des matchs joués entre elles.

c) de la différence entre les buts marqués et concédés sur l'ensemble de cette triangulaire.

d) en cas de nouvelle égalité à la suite de l'application des mesures ci-dessus, il est tenu compte du plus grand nombre de buts marqués.

e) en cas de nouvelle égalité, il est tenu compte de l'équipe ayant reçu le moins de carton jaune (1 pt) et rouge (3 pts) dans ce mini championnat.

f) en cas de nouvelle égalité, il sera tenu compte du classement de la 1^{ère} phase.

g) cas de nouvelle égalité, il sera procédé à un tirage au sort.